

## PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Méry (73)

SEANCE du mardi 29 août 2023 A 18H30

Le conseil municipal de la Commune de Méry dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 18H30 le mardi 29 août 2023 en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Date de convocation du conseil municipal : 22/08/2023.**

Madame le MAIRE ouvre la séance du conseil à 18h30 et fait appel des membres de l'assemblée :

**PRESENTS** : Nathalie FONTAINE, Christian PERRUISSET, Martine BATSALLE, Pascale GLOUANNEC, Yvan BESSON, Carole FLENET, Aurélie VIEIRA, Stéphane LOI, Stéphane ROULET, François FOURCHES, Patrick JACQUIN, Kévin VILLIOD,

**ABSENTS** : Annick TORNICELLI, Virginie CHAUMARD, Lisa MICHOT, Bruno EXERTIER, Jean-François BUFFET, Odile VALLET, Bérangère E SILVA

**PROCURATIONS** : Annick TORNICELLI donne procuration à Christian PERRUISSET, Virginie CHAUMARD donne procuration à Aurélie VIEIRA, Lisa MICHOT donne procuration à Stéphane ROULET, Bérangère E SILVA donne procuration à Nathalie FONTAINE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Patrick JACQUIN

Lors des questions diverses, une délibération a été rajoutée suite à la présentation par Madame le Maire de la possibilité de majorer ou non la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale. Cette délibération doit être prise avant le 1er octobre de cette année pour être applicable aux impositions dues à compter de l'année suivante.

.....

### ORDRE DU JOUR

- Validation du compte rendu du dernier conseil municipal du 25/07/2023.
- Délibérations.

### **RESSOURCES HUMAINES**

- N°38/2023 : : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT « ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE » (26H/SEMAINE)  
Rapporteur : Nathalie FONTAINE  
Vote : adoption à l'unanimité
- N°39/2023 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT « ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE » (16H/SEMAINE)  
Rapporteur : Nathalie FONTAINE  
Vote : adoption à l'unanimité
- N°40/2023 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT  
Rapporteur : Nathalie FONTAINE

Vote : adoption à l'unanimité

## **FINANCES**

- **N°41/2023 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BP 2023**  
Rapporteur : Carole FLENET  
Vote : adoption à l'unanimité
  
  - **N°42/2023 : MAJORATION DE LA COTISATION DUE AU TITRE DES LOGEMENTS MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE**  
Rapporteur : Nathalie FONTAINE  
Vote : adoption à l'unanimité
- .....

## **DELIBERATIONS**

**DELIBERATION 38 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT « ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE »**

Rapporteur : NATHALIE FONTAINE

Il est décidé de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service périscolaire sur le grade d'adjoint technique pour une période de 1 an pendant une même période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024 inclus.

Il assurera des fonctions d'agent technique périscolaire à temps non complet soit 26h par semaine.

Il devra justifier de compétences professionnelles dans les domaines de la petite enfance et de l'enfance ainsi que de l'accompagnement périscolaire.

Délibération approuvée à l'unanimité

**DELIBERATION 39 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT « ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE »**

Rapporteur : Nathalie FONTAINE

Il est décidé de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service périscolaire sur le grade d'adjoint technique pour une période de 1 an pendant une même période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024 inclus.

Il assurera des fonctions d'agent technique périscolaire à temps non complet soit 16h par semaine.

Il devra justifier de compétences professionnelles dans les domaines de la petite enfance et de l'enfance ainsi que de l'accompagnement périscolaire.

Délibération approuvée à l'unanimité

**DELIBERATION 40 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

Rapporteur : Nathalie FONTAINE

Il est décidé de créer un emploi permanent à temps non complet à hauteur de 20h/35h sur le grade suivant : **adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe** pour exercer les fonctions d'agent périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.

La modification du tableau des effectifs du tableau de l'emploi est actée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget.

Délibération approuvée à l'unanimité

#### DELIBERATION 41 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BP 2023

Rapporteur : Carole FLENET

Une décision modificative du budget primitif 2023 est prise compte tenu des modifications intervenues depuis le début de l'année, notamment l'attribution du marché d'aménagement du PAE des Jacquiers – tranche 2, le marché de sécurisation de la Route des Briques et l'installation d'un self à la cantine scolaire.

S'agissant simplement d'ajustements des crédits déjà prévus au budget pour ces investissements afin de permettre le paiement des entreprises, la commission finances ne s'est pas réunie ; une commission se réunira à l'automne afin de suivre la consommation des crédits depuis le début de l'année.

Elle propose la modification n°1 du budget primitif 2023 suivante, sans incidence sur le montant total du budget (mouvement de crédits) :

#### SECTION INVESTISSEMENT

ARTICLE/CHAPITRE/OPERATION	BP 2023	MODIFICATION N°1	NOUVEAU BP 2023
2152/21/134 Travaux de voirie / Aménagement des Jacquiers	480 000 €	+ 31 000 €	511 000 €
2184/21/139 Matériel et mobilier/ Ecoles	20 000 €	+ 1 900 €	21 900 €
2188/21/139 Autres immobilisations / Ecoles	0	+ 3 100 €	3 100 €
2152/21/147 Travaux de voirie / Aménagement RD 51	1 000 000 €	+ 192 000 €	1 192 000 €
2156/21/147 Matériel incendie / Aménagement RD 51	0	+ 8 000 €	8 000 €
Sous total augmentation de crédits		+ 236 000 €	

2111/21/135			
Achat de terrains / Réserve foncière	423 431.82 €	- 236 000 €	187 431.82 €

Délibération approuvée à l'unanimité

**DELIBERATION 42 : MAJORATION DE LA COTISATION DUE AU TITRE DES LOGEMENTS MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE.**

Rapporteur : Nathalie FONTAINE

Il est décidé de majorer d'un pourcentage de 60% la part revenant à la commune de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Ainsi, le taux de THRS fixé à 12.26% pour l'année 2023, passera à 19.61% pour 2024.

Cette délibération est prise avant le 1<sup>er</sup> octobre de cette année pour être applicable aux impositions dues à compter de l'année suivante soit 2024.

Délibération approuvée à l'unanimité

A MERY, le 29 août 2023



**Madame LE MAIRE**

Nathalie FONTAINE

A blue ink signature of Nathalie Fontaine, the Mayor, written over a horizontal line.

**LE SECRETAIRE DE SEANCE**

Patrick JACQUIN

A blue ink signature of Patrick Jacquin, the Secretary of the Council, written over a horizontal line.

QUESTIONS DIVERSES

- Le référent déontologique pour les élus a été recruté par le CDG 69 qui le partage avec le CDG73. Les élus peuvent le solliciter. Le coût du conseil est de 97 € à chaque appel (cf annexe).
- Les travaux route des Briques ont été ralentis au mois d'août et reprennent début septembre. Ils avancent et sont en phase avec le planning défini.
- Les travaux ont démarré aux Jacquiers avec l'enfouissement des réseaux par le SDES.
- La reprise de l'enrobé route des Grands Jets va démarrer prochainement conjointement avec la commune de Drumettaz. Les frais vont être partagés entre les 2 communes.